

Questions orales

Pourquoi le ministre refuse-t-il de s'engager catégoriquement à réduire les impôts?

L'hon. John Manley (ministre de l'Industrie, Lib.): Parce que jusqu'à maintenant, monsieur le Président, l'un des jours le plus heureux de ma vie a été celui où j'ai appris qu'on ne m'avait pas nommé ministre des Finances.

* * *

[Français]

LE CODE CANADIEN DU TRAVAIL

M. Bernard St-Laurent (Manicouagan, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Développement des ressources humaines.

Devant les travailleurs de la minoterie Ogilvie le 19 septembre dernier, ici sur la colline parlementaire, le ministre s'était engagé à déposer des modifications au Code canadien du travail d'ici décembre afin d'y introduire des dispositions antibriseurs de grève. Hier, il a renié son engagement, prétextant que son ministère préparait un autre projet de loi sur l'équité salariale.

Comment le ministre peut-il justifier sa volte-face quant à la nécessité d'introduire des modifications antibriseurs de grève dans le Code canadien du travail? Comment justifie-t-il sa volte-face autrement que par un manque de courage politique évident?

[Traduction]

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, Lib.): Monsieur le Président, cela ne fait que montrer que nous tenons des consultations très approfondies auprès des entreprises, des syndicats et des autres personnes touchées. Nous travaillons à une refonte du Code du travail. J'ai confié cette tâche au sous-ministre adjoint chargé du travail, qui a commencé à examiner la question et à élaborer un assez large éventail de propositions. Dès qu'il aura terminé, nous présenterons le projet de loi qui convient à la Chambre des communes.

[Français]

M. Bernard St-Laurent (Manicouagan, BQ): Monsieur le Président, comment le ministre peut-il justifier son refus de déposer un projet de loi avant Noël par manque de temps, alors qu'il s'agit seulement de modifier quelques articles du Code canadien du travail?

[Traduction]

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, Lib.): Monsieur le Président, le député devrait savoir que ce n'est pas si facile que ça. D'après notre expérience des derniers mois, quand nous déposons des projets de loi, les députés d'en face en retardent habituellement l'adoption pendant des mois et des mois.

J'ai demandé au sous-ministre adjoint de s'assurer que nous disposions d'une série de propositions étudiées très attentivement en ce qui concerne la réforme du Code du travail.

Comme le ministre de l'Industrie l'a dit dans le document qu'il a déposé aujourd'hui, la réforme des relations de travail est la clé de la croissance et du développement économiques. Par conséquent, nous devons veiller à bien faire les choses.

Le Président: Je vous invite tous à écouter tant la question que la réponse. Il faut certes du temps pour poser une question et y répondre, mais je vous demanderais de bien vouloir raccourcir vos questions et vos réponses.

* * *

LES PRÊTS AUX PETITES ENTREPRISES

M. Ian McClelland (Edmonton-Sud-Ouest, Réf.): Monsieur le Président, il semblerait que le gouvernement ait décidé de faire passer à 12 milliards de dollars la valeur totale des prêts qu'il garantit aux termes de la Loi sur les prêts aux petites entreprises, ce qui représente une augmentation de 300 p. 100. À l'heure actuelle, il perd environ cent millions de dollars par année dans le cadre de ce programme.

Le ministre de l'Industrie pourrait-il préciser à la Chambre pourquoi les contribuables devraient appuyer financièrement les banques canadiennes en assumant la responsabilité de dettes qui devraient revenir aux entrepreneurs et aux banques, pas à eux.

L'hon. John Manley (ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, il y a réellement deux volets à cette question. Il s'agit tout d'abord de savoir pourquoi on doit offrir un programme de prêts aux petites entreprises. La réponse à cela est très simple. Le principal moyen de donner à de nombreuses petites entreprises la possibilité d'obtenir des capitaux sous forme de prêts est de garantir ces derniers dans une certaine mesure, car un grand nombre d'entreprises de ce genre n'ont pas les garanties nécessaires pour emprunter aux banques.

• (1440)

Pour ce qui est des subventions, je voudrais assurer au député que nous proposons des modifications au programme pour faire en sorte que tous les coûts soient recouvrables, car je suis d'accord avec lui pour dire qu'on ne devrait pas subventionner indirectement les banques.

M. Ian McClelland (Edmonton-Sud-Ouest, Réf.): Monsieur le Président, on ne peut blâmer les entreprises et les banques de profiter des largesses du gouvernement. Si nous sommes assez stupides pour leur présenter tout cela sur un plateau d'argent, elles vont avoir l'intelligence d'en profiter. Il faut mettre un terme à cette situation.

Nous n'avons pas un problème de recettes au Canada. Sans vouloir viser qui que ce soit à la Chambre, je tiens à dire que nous ne devons pas être idiots et qu'il faut comprendre que ce sont les dépenses gouvernementales qu'on doit contrôler.

Les entrepreneurs ne cessent de dire au gouvernement de réduire le fardeau fiscal des sociétés et des particuliers. Quelle mesure précise le ministre de l'Industrie prend-il pour réduire les dépenses gouvernementales et, du coup, les emprunts gouver-